



ANZAT LE LUGUET

Site web : www.anzat-le-luguet.fr

BULLETIN MUNICIPAL

N° 62 Juin 2019

MOT DU MAIRE

En avril dernier, une réunion sur l'assainissement a eu lieu à la salle polyvalente. Tous les propriétaires de biens bâtis sur la commune étaient invités. Les invitations sont passées par la poste ou par internet. Bien sûr tout le monde n'a pas pu être présent (distance, emplois du temps, santé, etc.) et donc voici, comme cela était prévu, quelques lignes pour résumer cette réunion.

Tout d'abord nous avons rappelé que la loi oblige à ne pas polluer les eaux du milieu naturel (lois de 1964, de 1992 et de 2006). Ainsi toute maison d'habitation, à cause de ses eaux usées, est concernée par l'assainissement. Un assainissement est constitué d'un collecteur d'eaux usées (tuyaux) et d'un système de traitement de ces eaux (« station »). Comme il n'est pas possible pour chaque appartement, maison, immeuble d'avoir son propre système individuel il existe un système d'assainissement collectif qui coûte moins cher pour les propriétaires et les habitants qu'un système d'assainissement indépendant (appelé aussi assainissement non-collectif). Il faut donc commencer par faire un zonage d'assainissement c'est à dire définir les endroits où l'assainissement sera collectif et les endroits où il sera non-collectif. Sur la commune d'Anzat le Luguët, c'est seulement grâce à la communauté de communes Ardes Communauté, qu'une première enquête a été faite pour définir une carte de zonage et ce pendant la mandature précédente. Cette enquête, validée en 2010 par le conseil municipal de l'époque, concluait que seule une partie des habitations du bourg d'Anzat le Luguët et seule une partie des habitations du hameau du Luguët pouvaient bénéficier d'un assainissement collectif c'est-à-dire plus pratique et moins cher pour les propriétaires et les habitants concernés. Par exemple, la scierie n'en faisait pas partie bien que les propriétaires payaient depuis plusieurs années le vieil assainissement auquel ils n'ont jamais été reliés ! Au Luguët, toute la partie haute, le Marchidial, était exclue de la zone d'assainissement collectif, etc. Cette enquête concluait aussi que dans tout le reste de la commune les propriétaires et les habitants devraient mettre en place leur propre système d'assainissement. Ainsi par exemple pour les maisons qui n'ont pas de jardin accolé il aurait fallu creuser dans la maison ou dans la cour s'il y en a une pour mettre une fosse septique et un filtre vertical. Bien sûr ces travaux, malgré les aides, auraient coûtés plus cher aux propriétaires qu'un assainissement collectif. De plus, dans cette enquête, l'emplacement où était prévue la station d'épuration du bourg d'Anzat était trop proche des habitations. Et pour finir, une fois l'enquête et la carte de zonage validées par le conseil de l'époque en 2010, rien de plus n'a été fait concernant l'assainissement bien que les délais pour bénéficier des aides diminuaient.

Le nouveau conseil municipal de 2014 s'est tout de suite aperçu qu'il fallait agir vite et qu'il était possible d'obtenir de meilleurs résultats pour les habitants. Le nouveau conseil a lui-même enclenché une nouvelle enquête, avec le bureau d'étude Géoval, de façon à ce que le maximum de propriétaires et d'habitants bénéficient d'un tarif modéré et sans devoir creuser chez eux. Cette enquête nous a indiqué que nous ne pouvions, bien sûr, pas desservir tous les hameaux mais que nous pouvions quand même le faire pour la majorité de la population. Déjà l'ensemble des habitations du bourg d'Anzat et du hameau du Luguët bénéficient ou vont bénéficier de l'assainissement collectif. Puis ce sera au tour de la Combe (le Mazet de suite ou un peu plus tard), Bosberty, Parrot et Vins Haut (les sommes ont déjà été prévues au budget). Ensuite il devrait y avoir Apcher, Sarroil, Lastauves, Reyrolles, Prassinet, Besse, Artoux, Vins Bas, le Buffier. Il m'a été demandé un échéancier pour ces derniers hameaux, j'ai répondu que de toutes façons la date butoir pour avancer les projets et les fixer dans le temps est le 31 décembre 2019, puisqu'après c'est une compétence obligatoire de la nouvelle communauté d'agglomération du pays d'Issoire. De plus la commune bénéficie d'une aide bonifiée de la part de l'agence de l'eau si les dossiers sont déposés avant juin 2020, pour nous il faut les déposer avant le 31 décembre 2019. Comme vous le constatez les délais sont courts.

Je termine cette partie sur l'assainissement collectif en rappelant que cela doit être entièrement autofinancé : pour l'investissement par les propriétaires concernés (prix du branchement) et les subventions, et pour le fonctionnement par les usagers (taxe d'assainissement). Ainsi plus les subventions sont importantes et moins les propriétaires paient.

Le 1^{er} janvier 2020, c'est demain matin ; aussi l'agglomération du pays d'Issoire travaille déjà sur cette question de l'eau et l'assainissement. C'est elle qui prendra la suite de la réalisation dans la mesure où tout aura été préparé techniquement et équilibré financièrement aujourd'hui. Il n'est pas question que l'agglomération paie à la place des

propriétaires et usagers dont les élus n'auraient pas fait leur travail.

Pour les hameaux ou les fermes que nous n'avons pas pu prendre dans un système collectif vous resterez en assainissement non-collectif comme cela avait été décidé par la mandature précédente. Pour commencer le processus vous allez être visités par des techniciens du Spanc situé à Massiac afin de faire un diagnostic de votre assainissement actuel. Cette visite est obligatoire et payante (100€). Le coût de cette visite est bien sûr supérieur à 100€ mais grâce aux aides de l'agence de l'eau et du département il ne reste que 100€ à payer par le propriétaire. A partir de cet état des lieux, vous serez classés soit dans la classe 0 (pas d'installation d'assainissement existante et donc obligation d'en mettre une d'ici 4 ans), soit dans la classe 1 (installation d'assainissement non-conforme présentant un danger pour la santé des personnes avec obligation de supprimer le danger d'ici 4 ans et obligation de mise en conformité dans un délai d'1 an en cas de vente), soit dans la classe 2 (installation non-conforme n'entraînant pas de problème de salubrité publique avec obligation de mise en conformité dans un délai d'1 an en cas de vente), soit dans la classe 3 (installation acceptable, en bon état de fonctionnement). Selon votre classement il vous sera donc demandé de faire des travaux et vous pourrez demander des aides financières, si les propriétaires font une demande groupée. C'est le Spanc qui regroupera vos demandes, là aussi il est important de faire les demandes rapidement pour bénéficier des aides ; vous le savez bien : tout a une fin, même les aides financières. Ensuite vous aurez donc des visites de contrôle payantes, pour le moment tous les 6 ans, mais il semblerait que les délais seront revus à la baisse, c'est-à-dire que les visites de contrôles auront lieu plus souvent. Et si le résultat est négatif il vous faudra arranger les choses à vos frais.

Pour gérer, en respectant les délais et les règles, des dossiers de cette importance (par le nombre, l'étendue et les informations à connaître), il est important d'avoir un conseil municipal actif et un maire au courant des textes et des projets qui existent. Pour cela il ne doit pas hésiter à assister aux réunions à Issoire, à Massiac, à Brioude, à Clermont-Ferrand, à Lyon, à Paris et ailleurs.

*Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits).
Du 8 Avril 2019.*

✓ *Vente de la gentiane*

Comme chaque année la Société ORIANE souhaite exploiter la racine de gentiane sur la commune, dans différents terrains communaux et/ou sectionaux pour la période de récolte 2019/2020, selon un tarif au "kilo réel" avec un prix indicatif de 0.25 à 0.35 € le kilo suivant la qualité de récolte de gentiane. Le Conseil Municipal décide de vendre les racines de gentianes à la Société ORIANE.

✓ *Point sur les clôtures*

Depuis le début du mandat, il a été proposé d'aider au remplacement des clôtures en barbelé par des clôtures électriques pour deux raisons :

- ✓ Une raison pratique, cela diminue les travaux et les coûts d'entretien pour les agriculteurs.
- ✓ Une raison « ouverture », un paysage avec des clôtures électriques est « plus doux » visuellement qu'un paysage avec des clôtures en barbelé.

Lorsqu'il y a eu attribution, la section ou la commune en profitait pour changer les clôtures lorsque cela était nécessaire. Pour les clôtures des biens déjà attribués, un mesurage des kilomètres de clôtures a été commencé de façon à pouvoir demander des subventions.

Une demande vient d'être faite de la part d'un agriculteur pour que la section achète du fil Gallagher qui serait placé en double de la clôture en barbelé. Le conseil ne souhaite pas financer un double de la clôture barbelé par de la clôture électrique. Le but de l'opération étant bien de remplacer le barbelé par de l'électrique.

✓ *Renouvellement de l'adhésion au Gîte de France du Puy-de-Dôme pour la saison*

Le CM décide de renouveler la convention Gîtes de France pour le mandat de gestion du gîte de Vins-Haut pour la saison 2019/2020, qui commence le 03 novembre 2019 et qui s'étend jusqu'au 31 octobre 2020 et décide aussi de ne pas modifier les tarifs.

✓ *Station de Parrot - Tarifs de location des VTT électriques*

Le CM décide de modifier les tarifs de location des VTT à assistance électrique comme suit: Parcours de 18 kms ou 2 heures maximum : 18 € //Parcours de 28 kms ou 4 heures maximum : 28 €//Parcours de 38 kms ou 6 heures maximum : 38 €//A la journée : 40 €.

✓ *Collège de Liziniat à Saint Germain Lembron : subvention pour un voyage scolaire*

Le collège de Saint Germain Lembron, demande une aide financière pour un projet pédagogique à Lyon de 26 au 28 juin 2019, concernant l'ensemble des élèves. Pour la commune, un élève est concerné.

Le CM fixe l'aide financière à 60 € par enfant domicilié sur la commune.

Ce qui s'est passé

Dimanche 19 Mai : Fête de la montagne. Rando VTT. Comme l'année dernière le site de Parrot a servi de point de départ à la randonnée VTT organisée par l'ASDAL dans le cadre de la fête de la montagne. Une vingtaine de producteurs et d'artisans de la région sont venus. Journée animée par la jeune GABY (Gabrielle Chastel).



Dimanche 12 Mai : 31^{ème} randonnée. La température fraîche et le vent n'ont pas rebuté les habitués de cette 31^{ème} randonnée, avec un parcours et une restauration appréciés par tous.

Dimanche 19 Mai : Printemps des cimetières.

Malgré un vent froid et glacial une quinzaine de personnes ont participé à la visite du cimetière où le guide : M. Correia a expliqué tous les symboles insoupçonnés des différentes tombes.



L'Age d'Or du Cézallier organise le 23 Juin la fête de la St Jean. Au programme une messe à 11h à la Chapelle du Luguët suivie de l'apéritif (offert par la municipalité pour inaugurer les façades) en même temps que le feu de la St Jean. Puis repas et thé dansant à la salle polyvalente du bourg. Inscription auprès de l'Age d'Or :

04 71 78 54 97 ou 04 73 71 74 04 (Prix : 20€)

ANIMATIONS 2019

JUIN:

Samedi 1 Juin : Bal disco. (Comité).

Dimanche 2 Juin : Montée aux estives. (Ayants droits).

Jeudi 6 Juin : Cérémonie au Bosberty avec Loÿs Brossy

Lundi 10 Juin : Journée du clocher. 14 h 30. Visite guidée. (CidC).

Samedi 15 Juin : Journée de l'archéologie. Visite des mines du Bosberty et cheminée du moulin Venot à 14 h 30 à la salle polyvalente.

Dimanche 16 Juin : Grande fête du Cézallier à Marcenat au lieu-dit Rochemont. (Arrivée par le village de Montgreleix).

Dimanche 23 Juin : Fête de la St Jean au Luguët. Messe, repas, thé dansant. (L'âge d'or).

JUILLET:

Vendredi 5 Juillet : Nuit des églises. Concert trompettes et trombones avec Quatuor Carré cuivre. Gratuit, 20 h 30. Eglise d'Anzat.

Mercredi 10 Juillet : Randonnée en forêt (Marquerolles) avec un professionnel de la forêt.

Vendredi 26 Juillet : Randonnée aquarelle avec Béatrice Avenel. (Les ateliers du Zagat).

AOÛT:

Samedi 3 Août : Nuit des étoiles. Bal avec l'orchestre Sensation de 20 h 30 à 3 h. Pause vers 23 h pour l'observation des étoiles avec le Club d'astronomie de Brassac les mines. Gratuit, buvette.

Mardi 6 Août : Soirée cinéma : « Le village perdu » de Christian Stengel (1947). Salle polyvalente, 20 h 30, entrée libre. Soirée proposée par l'Asso Cézallier Vallée de la Sianne.

Mardi 13 Août : Concert guitare classique avec Gabriel Hottier dans l'église du bourg. 21 h Gratuit.

Samedi 24 Août et Dimanche 25 Août : Fête patronale de la Saint Roch. (Comité).